



DEMANDE D'ENLEVEMENT DE GRAFFITIS ET TAGS

L'enlèvement des graffitis et des tags sur les propriétés privées ou copropriétés privées relève de la responsabilité des propriétaires.

Toutefois, dans le cadre de ses pouvoirs généraux de police, le Maire de la commune de Chenôve a décidé de faire procéder, avec l'accord des propriétaires, à l'enlèvement des inscriptions apposées sur les propriétés privées, visibles de la voie publique, en limite du domaine public, et ce, dans les conditions précisées par arrêté du Maire.

Toute demande d'intervention doit se faire en adressant le présent formulaire à la Direction de la Tranquillité Publique.

DEMANDEUR :

Propriétaire : oui non
Syndic de copropriété : oui non
En cas de copropriété, seul le syndic peut demander l'enlèvement des graffitis, tags.

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tel. : E-mail :

J'autorise la commune de Chenôve à faire procéder gratuitement à l'effacement des graffitis, tags figurant sur la façade de la propriété à l'adresse énoncée ci-dessus.

Je m'engage expressément à renoncer à tout recours contre la commune de Chenôve concernant la réalisation des travaux d'effacement des graffitis, tags et ce, pour quelque motif que ce soit.

Je soussigné(e).....
• Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans la présente demande d'intervention et en accepte les conditions.

Fait à le

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »).